

A Blois, le 5 janvier 2017

COMPTE-RENDU DE LA CAPL DU 5 JANVIER 2017
AFFECTATION DES AGENTS C AU 1^{er} MARS 2017

Le 5 janvier 2017 s'est tenue la CAPL d'affectation des cadres C au mouvement complémentaire du 1^{er} mars 2017, les cadres A et B n'en disposant plus désormais avec les nouvelles règles de gestion imposées par le DG.

Les suppressions d'emplois désignent à nouveau les agents ayant la plus faible ancienneté administrative sur les structures concernées, devenant dès lors ALD. En C, sur les quatre postes supprimés en 2017, une agent de la trésorerie de Montrichard est directement concernée.

Il y aura au 1/3/2017 131 postes affectés (en tenant compte des ALD) en cadres C pour un TAGERFIP de 134 (soit -3), mais en tenant compte des temps partiels le déficit en net passe à -16,5 (soit 117,5 ETPT). Au total, c'est donc bien l'équivalent de près de 17 postes qui manquent dans les effectifs de notre département au 1^{er} mars 2017 ! Au niveau national, le déficit entre les agents C théoriques (TAGERFIP) et affectés est de 2466 emplois ! Nous ne pouvons que dénoncer la persistance de postes restés vacants après CAPN alors qu'ils sont budgétisés ! C'est une forme de mépris pour les agents, qui ont dû faire face à des suppressions de postes permanentes depuis quatorze années combinées à des restructurations et une augmentation de la charge de travail.

Un poste C de l'EDR, devenu vacant à la suite du départ non remplacé de M. Vasseur, a été transformé en B. Les deux agents C de Marchenoir ayant été mutés à Blois Agglo et Morée, les deux postes vacants de Mer sont remplacés par une agent ALD issue du concours et arrivée au 30/12 et un agent ALD.

Nous avons voté CONTRE les listes proposées par la Direction dans la mesure où même si la règle de l'ancienneté a été respectée dans les affectations en fonction des choix des agents, nous ne pouvons nous satisfaire du fait que de trop nombreux postes restent vacants en attendant la prochaine vague de suppressions d'emplois

LES ELUS de SOLIDAIRES-FINANCES PUBLIQUES 41 ayant siégé :
Sylvain CHARDON et Chantal MAUPOU (titulaires), Yveline GIOT (suppléante)